



le 27 juin 2013

Éléments pour une contribution de l'Uprigaz au Livre vert de l'Union européenne Energie 2030

La Commission européenne a ouvert, le 27 mars 2013, une consultation des parties prenantes sur un projet de Livre Vert (Réf : COM (2013 169 final), la date limite des réponses étant fixée au 2 juillet 2013.

Présenté comme une base de discussion pour l'horizon 2030, ce document invite à un débat sur la pertinence de la poursuite de la politique suivie depuis plusieurs années (l'objectif des 3 fois 20 en 2020). Il apparaît aujourd'hui nécessaire de s'appuyer sur un retour d'expérience à mi-parcours pour évaluer cette pertinence.

En effet, si l'on considère généralement que l'objectif des 3 x 20 sera globalement atteint en 2020, on constate que cela sera en grande partie dû aux effets de la crise économique qui frappe l'Union européenne plus encore que le reste du monde, et au prix d'une désindustrialisation qui transfère du CO₂ en Asie plus qu'elle n'en réduit le volume global. En outre, on voit que la trajectoire énergétique suivie, au lieu de systématiquement privilégier les réductions d'émission les moins coûteuses, a conduit à un développement parfois mal maîtrisé des énergies renouvelables, au prix de subventions massives des Etats membres.

L'Uprigaz estime que la consultation sur le Livre Vert offre une occasion de demander à la Commission d'adopter une politique tout aussi efficace sur le plan climatique mais désormais centrée plus directement sur les intérêts des acteurs économiques et des consommateurs européens on notera à cet égard que l'Union européenne ne représente plus aujourd'hui que 10 % des émissions de gaz à effet de serre de la planète.

Un retour d'expérience en 2013 met ainsi en évidence le prix très élevé de la politique suivie depuis une dizaine d'années dans le domaine énergétique :

- La compétitivité de l'industrie européenne est à la peine, en raison des charges qui pèsent sur les entreprises et, depuis quelques années, pour l'industrie intensive en énergie, de l'attractivité des Etats-Unis bénéficiant d'un prix du gaz trois fois inférieur à celui en vigueur dans l'UE ;
- La disponibilité de gaz à bon prix aux Etats-Unis a déplacé du charbon qui trouve désormais preneur en Europe dans les pays ne disposant pas d'un potentiel de production d'origine nucléaire qui font un appel massif à ce charbon importé (mix charbon + renouvelables) au lieu de favoriser la filière conduisant à rechercher les réductions d'émission les moins coûteuses (mix gaz naturel + renouvelables) ;

- L'absence totale de visibilité à moyen terme sur les prix du CO₂, dans le dispositif actuel de l'ETS, conduit les producteurs d'électricité et les industriels à privilégier les « effets d'aubaine » qu'a fait apparaître l'effondrement de ce prix sur une orientation de leurs investissements et de leurs choix énergétiques reposant sur une perspective à long terme. La fermeture de près de 8 000 MW de centrales CCGT neuves en Europe, fonctionnant au gaz naturel, illustre les conséquences de cette absence de visibilité sur une taxation transparente du carbone, à court/moyen terme et au delà de 2020.

Pour l'Uprigaz, la future communication sur le cadre du Livre Vert 2030 devrait être beaucoup moins prescriptive que le précédent paquet Energie-Climat 2009 et, au lieu d'imposer des contraintes quantitatives sur chacun des trois facteurs de progrès attendus (la réduction des émissions, l'augmentation de l'efficacité énergétique et la part des renouvelables dans le bilan énergétique de chaque Etat membre), il devrait formuler des objectifs qualitatifs, le fil conducteur devenant l'atteinte d'une réduction cible de l'émission de GHG, par exemple de 30 % en 2030, au moindre coût pour les consommateurs. Dans cette optique, les mécanismes de marché orienteraient les choix des acteurs vers les solutions et trajectoires énergétiques optimales, en fonction de l'évolution de la conjoncture mondiale et européenne.

A cet égard, l'Uprigaz souhaiterait que la future communication à la suite du Livre Vert repose sur un certain nombre de priorités dans la fixation des objectifs du mix énergétique européen en 2030 et de la trajectoire à suivre pour y parvenir, qui devraient être clairement énoncées dans le document :

- La compétitivité industrielle de l'Union européenne doit être impérativement recherchée et il faut concilier cette priorité avec les objectifs climatiques ;
- La trajectoire de réduction des émissions de CO₂ doit être établie en privilégiant les réductions les moins coûteuses, pour les consommateurs comme pour les Etats membres. Cela impose une révision de la politique actuelle et doit conduire à assouplir la contrainte sur la part des renouvelables, dès lors qu'il est économiquement justifié de recourir à des combustibles fossiles à faible émission de gaz à effet de serre comme le gaz naturel, sans remettre en cause l'objectif final de réduction de ces émissions en 2030 ;
- Le dispositif de l'ETS devrait être remis à plat et offrir une visibilité aux acteurs économiques à moyen et long terme, avec un mécanisme qui entraîne les autres pays à adopter des démarches comparables à celle du modèle européen de façon à ne pas pénaliser l'industrie européenne dans le contexte de concurrence mondiale ;
- Le mix électrique devrait faire l'objet d'un pilotage qui permette de contenir les hausses du prix de l'électricité induites par la trajectoire d'incorporation des ENR,
- L'opportunité du développement du gaz de schistes dans l'Union européenne devrait être examinée de façon prioritaire. L'Europe ne peut se permettre de négliger l'exploitation de cette ressource si elle peut s'effectuer dans de bonnes conditions économiques et environnementales.

S'agissant du gaz naturel, énergie de réseau, l'Uprigaz fait observer que le développement des infrastructures, souhaité par l'Union européenne dans un but de sécurité des approvisionnements ainsi que pour parachever la construction du grand marché intérieur de l'électricité et du gaz, exige une meilleure visibilité à long terme sur le développement de la demande de gaz, en particulier pour la production d'électricité.

L'ENTSOG a récemment souligné les incohérences de la politique actuelle, invitant les opérateurs de réseaux gaziers à investir entre 70 et 90 milliards € d'ici à 2020 dans de nouvelles infrastructures pour atteindre les objectifs du « troisième paquet » énergétique de la Commission, et l'absence de tout développement de centrales à gaz ou installations de cogénération.

En l'état actuel des perspectives de la demande de gaz en Europe, dont l'AIE a récemment reconnu qu'elles ne traduisent plus l'entrée dans un « *Golden Age of Gas* », mais au contraire une stagnation au moins jusqu'en 2020, ce programme d'investissement apparaît comme totalement irréaliste, car il pèserait encore davantage sur la compétitivité du gaz, en imposant aux utilisateurs des réseaux la charge inacceptable de coûts échoués supplémentaires.

Union Professionnelle des Industries Privées du Gaz
Immeuble CITICENTER – Bureau 300 – 19, Le Parvis 92800 PUTEAUX LA DEFENSE CEDEX (France)
Tél : ++33 (0)1 47 44 62 22 / Fax : ++33 (0)1 47 44 47 88 / email : uprigaz@uprigaz.com
www.uprigaz.com
SIREN : 429 801 665